

TALENTS CROISÉS

CREATION D'UN ATELIER PARTAGE A BLOIS POUR LES ARTISANS DE LA MODE ET DE SES ACCESSOIRES

Thématique 1 : Artisanat, commerce

Thématique 2 : Développement économique, ESS, appui entreprises

Territoire concerné : Loir-et-Cher (41)

Type de porteurs de projet : Organisme d'utilité publique



© Atelier Talents Croisés

Contexte

Constatant l'isolement et les difficultés économiques rencontrés par les artisans de la mode et du textile sur le Blaisois et plus largement sur l'ensemble du département, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher a souhaité créer un atelier partagé permettant à près de 130 artisans de mutualiser leurs efforts pour accroître leur visibilité. Cet atelier, baptisé Talents croisés, est localisé à Blois. Exemple fructueux de mise en réseau des acteurs économiques, ici appliqué à l'artisanat de la mode et du textile, à l'échelle d'un département, l'atelier permet aux artisans de s'organiser pour sortir de leur isolement, de produire ensemble pour se faire connaître et diffuser largement leurs savoir-faire, dans les territoires urbains comme ruraux.

Objectifs visés

- *Soutenir les jeunes talents et faire face aux difficultés de développement de leur activité professionnelle*
- *Mettre à disposition des professionnels du textile un espace équipé*
- *Permettre aux adhérents de partager leurs idées et de produire ensemble*
- *Mutualiser l'achat de matières premières et de machines*
- *Organiser des événements et des formations aux gestes professionnels*
- *Commercialiser les créations par le biais de boutiques éphémères et de showroom in situ*

Description du projet

L'atelier Talents croisés a vocation à répondre à plusieurs problématiques que rencontrent les créateurs, notamment : « je suis indépendant et je me sens seul » et « j'ai besoin de mutualiser mes ressources et de me faire connaître ».

Inauguré par l'association du même nom en 2018, cet espace de coworking pour les créateurs a été mis en place en trois grandes phases.

Dans un premier temps, un brainstorming général entre les membres fondateurs a permis d'exprimer les volontés individuelles quant à la finalité et aux formes qu'aurait l'atelier, à la suite d'une enquête sur les attentes des créateurs. L'équipe s'est ensuite divisée en sous-groupes de travail, afin de structurer la réflexion concernant notamment le lieu d'implantation, les appareils, etc. Puis, le fruit de ces réflexions s'est formalisé au sein d'une charte, basée sur les valeurs de qualité, solidarité et entraide.

Résultats

- ✓ Création en novembre 2018 d'une association dédiée
- ✓ Un groupe fondateur de 9 artisans à l'initiative du projet
- ✓ Rédaction d'une charte portant des valeurs de convivialité, partage, respect mutuel et entraide
- ✓ Un espace de 250 m² destinés à un espace showroom, un espace convivialité et de réunion, un espace d'ateliers de travail
- ✓ Développement d'un véritable espace de coworking pour les créateurs
- ✓ Une vingtaine d'adhérents à ce jour
- ✓ Des bénéficiaires dont l'activité s'est développée, notamment grâce à la vitrine qu'offre l'atelier

Dates du projet : 2018 – aujourd'hui

Partenaires mobilisés :

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher (porteur du projet de 2016 à 2018, jusqu'à la création de l'association Talents Croisés fin 2018, qui porte l'initiative depuis 2019)
- Agglopolys
- Les artisans adhérents

130 000 € (dont 60 000 € de subventions régionales et 30 000 € de fonds LEADER)

« Les artisans sont d'une part indépendants et ont d'autre part besoin des autres : c'est donc un projet à la fois compliqué et passionnant, où nous voyons les personnes évoluer. »

Christine DESBOIS VANNIER, Présidente – Association Talents croisés

Enseignements du projet

- Après un an d'activité, il apparaît que ce type d'espace bénéficie principalement aux jeunes créateurs (de 0 à 2 ans d'activité), qui ont besoin d'accompagnement pour leur lancement. Ils constituent ainsi la cible principale, les professionnels les plus aguerris n'y trouvant pas nécessairement une plus-value.
- La création d'un poste d'animateur du dispositif est indispensable pour le pérenniser, car les artisans disposent déjà de leur activité. Le manque de moyens humains constitue un danger pour ce type de projet.
- Afin de le faire durer, il est nécessaire de communiquer de manière importante sur le projet et de faire des sollicitations directes. Le temps individuel (d'un animateur dédié) est essentiel pour amorcer du collectif.
- Ces espaces de mutualisation offrent d'autres types d'avantages : à titre d'exemple, il est difficile pour un créateur seul de recruter un stagiaire, tandis qu'un groupe de créateurs peuvent recruter collectivement.

Personne à contacter :

Nom : Jade DORE

Organisme : Association Talents croisés

Téléphone : 07 67 39 74 55

E-mail : contact@ateliertalentscroises.fr

Site internet : <http://ateliertalentscroises.fr/>